Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260505-DCM2026050503-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2026

Date de convocation
Le 30.04.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 05 mai à 19h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; J-M DAVY ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absente excusée : A. LAVIEILLE.
Secrétaire de séance : M-L. SAUDRAIS.

DCM-2026-05-05/03 : Désignation des délégués des services et commissions extérieurs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles **L. 2121-21** et **L. 2122-22** ;

Vu les statuts et règlements intérieurs des organismes extérieurs concernés ;

Considérant la nécessité de désigner les délégués et représentants de la commune au sein des commissions et services extérieurs ;

Considérant que, conformément à l'article **L. 2121-21 du CGCT**, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ou présentations ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la désignation des délégués et représentants **à main levée** ;

Considérant la liste des commissions et services extérieurs pour lesquels des délégués et représentants doivent être désignés, ainsi que les noms des élus proposés ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

1. **De procéder à la désignation des délégués et représentants aux commissions et services extérieurs par vote à main levée**, conformément à l'article **L. 2121-21 du CGCT** ;
2. **De désigner les délégués et représentants suivants** pour la durée du mandat municipal en cours :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260505-DCM2026050503-DE

Commissions / Services extérieurs	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Office des Sports et de Loisirs du Pays d'Evran	– Françoise HEDE – Jean-Michel DAVY	– Emmanuelle LE HOANEN
Banque alimentaire	– Marie-Laure SAUDRAIS	– Alexia TEILLET
Correspondant sécurité routière	– Jean-Michel DAVY	– Hervé AGAESSE
Correspondant SDIS	– Patrick COMMEUREUC	– Nicolas GALLAIS
Correspondant Défense - Gendarmerie	– Hervé AGAESSE	– Jean-Michel DAVY
Correspondant Mission Locale	– Frédérique THOMAS	– Eric POIGNANT
SPL Tourisme Dinan Cap Fréhel	– Eric POIGNANT	– Nicolas GALLAIS
Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côtes d'Emeraude	– Françoise HEDE	– Marie-Laure SAUDRAIS
Agence départementale d'appui aux collectivités 22	– Emmanuelle LE HOANEN	– Annie LAVIEILLE
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	– Françoise HEDE	– Hervé AGAESSE
Délégué Commission de révision des listes électorales (rectificatif)	– Patrick COMMEUREUC	– Alexia TEILLET
Correspondant Enedis Tempête	– Nicolas GALLAIS	

3. **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération** ;
4. **De prendre acte que la présente délibération sera notifiée aux organismes concernés** ;
5. **Clauses complémentaires :**
   - Les délégués et représentants sont désignés **pour la durée du mandat municipal en cours**, sauf en cas de démission, de perte de mandat ou d'empêchement.
   - En cas de vacance, le Conseil Municipal procédera à une nouvelle désignation dans les mêmes conditions, lors de la plus proche séance.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 07 MAI 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Marie-Laure SAUDRAIS

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)